

## **LFR 2012 : Ciel accompagne ses clients dans le Contrôle de la Comptabilité Informatisée !**

L'évolution des moyens informatiques a amené l'administration fiscale à revoir les modalités de **contrôle des comptabilités informatisées**.

Dans une instruction de janvier 2006, elle insiste sur le fait que toute entreprise qui tient sa comptabilité sur support informatique est susceptible de se faire contrôler **sur toutes données appartenant au domaine comptable et de gestion** qui concourent directement ou indirectement à la constitution d'une écriture comptable.

La loi de finance rectificative n°2012-1510, du 29 décembre 2012, détaille **les risques encourus** par les entreprises, en cas de non-respect. Ces dispositions s'appliqueront aux contrôles pour lesquels l'avis de vérification sera adressé, à compter **du 1<sup>er</sup> janvier 2014**.

Ainsi, toute entreprise faisant l'objet d'un contrôle fiscal sera tenue de transmettre les données de **ses exercices 2011, 2012 et 2013** sous forme de fichiers informatiques. Concrètement, les entreprises doivent être capables de **justifier et de retracer** l'ensemble de **leurs évènements** sous un format universel (exemple TXT ou CSV), **ainsi que tous leurs documents comptables**, sous format PDF par exemple.

Dans un contexte réglementaire très mouvant, Ciel est conscient qu'il est difficile, pour les petites entreprises, de **suivre cette actualité légale**. En tant que **partenaire des petites entreprises**, Ciel accompagne ces TPE dans le changement, en faisant **preuve d'anticipation et de réactivité**.

Dès 2007, Ciel intégrait dans l'ensemble de ses logiciels de comptabilité et de gestion Windows un « assistant de sauvegarde DGFIP » **permettant de répondre aux exigences** de la « Direction Générale des Finances Publiques ».

Cet été, des **nouveautés étroitement liées à la Législation**, viendront enrichir le périmètre fonctionnel des prochaines versions. Les TPE pourront se **mettre en conformité** encore plus facilement et rapidement et se **concentrer, ainsi, sur leur activité principale**. De plus, elles **éviteront de lourdes sanctions** puisque le défaut de présentation de la comptabilité, selon les modalités prévues au I de l'article L. 47 A du livre des procédures fiscales, est passible d'une amende égale :

- En l'absence de rehaussement, à 5 % du chiffre d'affaires déclaré par exercice soumis à contrôle ou à 5% du montant des recettes brutes déclaré par année soumise à contrôle ;
- En cas de rehaussement, à 5 % du chiffre d'affaires rehaussé par exercice soumis à contrôle ou à 5 % du montant des recettes brutes rehaussé par année soumise à contrôle ;
- A 1 500 € lorsque le montant de l'amende mentionnée aux 1° et 2° est inférieur à cette somme.

Une nouvelle fois Ciel, N°1 français des logiciels de gestion pour petites entreprises, **anticipe le besoin de ses clients** en les alertant suffisamment tôt afin qu'ils prennent conscience de leurs obligations fiscales, en facilitant leur mise en conformité avec ses solutions régulièrement mises à jour, **mais également en les accompagnant par ses services variés et adaptés.**

L'éditeur va encore plus loin, en répondant au besoin de conformité des TPE, au travers de sa nouvelle **offre de souscription sans engagement** : Simplyflex. Cet abonnement mensuel, au prix très accessible, inclut le droit d'utilisation du logiciel ainsi que **la garantie d'être toujours conforme** grâce à l'envoi de mises à jour régulières.

Présent dans les groupes de travail mis en place par le gouvernement, Ciel est capable d'anticiper très tôt les évolutions légales pour offrir à ses clients des **solutions adaptées à leurs besoins et garantir leur sérénité.**

#### **A propos de Ciel**

*Ciel est le N°1 en France des logiciels de gestion pour petites entreprises, artisans, commerçants, indépendants, professions libérales et créateurs d'entreprises. Ciel est la 1ère marque conseillée aux entreprises par les experts comptables (sondage LH2 - 2012) et utilisée par la majorité des petites entreprises. Les logiciels Ciel sont disponibles auprès des revendeurs de proximité, des multi-spécialistes, des enseignes de la grande distribution, en vente par correspondance ou sur [ciel.com](http://ciel.com).  
Ciel est une marque du groupe Sage.*

#### **[Contacts presse](#)**

**Les Ateliers Corporate - Anne Perthuis**  
**Tél : 01 45 72 24 23**  
**[anne.perthuis@lesatelierscorporate.com](mailto:anne.perthuis@lesatelierscorporate.com)**